



Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20210413-13042021-1007-AR
Date de télétransmission : 14/04/2021
Date de réception préfecture : 14/04/2021

N/Ref : 21/AF/VB/CTT/BH/ED

214

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS ADMIS À SE PRÉSENTER À L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCÈS PAR VOIE D'AVANCEMENT AU GRADE DE TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^e CLASSE SESSION 2021

Le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment son article 79,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de COVID-19,

Vu l'ordonnance n° 2021-139 du 10 février 2021, prorogeant l'application des dispositions de l'ordonnance n°2020-1694 du 24 décembre 2020, relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de COVID-19,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale, notamment son article 25,

Vu le décret n° 2010-1357 du 09 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, notamment son article 17,

Vu le décret n° 2010-1358 du 09 novembre 2010 modifié fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 17-II du décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire,

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20210413-13042021-1007-AR
Date de télétransmission : 14/04/2021
Date de réception préfecture : 14/04/2021

Vu le décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu les décrets n°2020-1262 du 16 octobre 2020 et n°2020-1310 du 29 octobre 2020, modifiés par les décrets n°2020-1582 du 14 décembre 2020, n°2021-76 du 27 janvier 2021 et n°2021-296 du 19 mars 2021, prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID -19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu le décret n° 2021-140 du 10 février 2021 prorogeant l'application des dispositions relatives à l'organisation des examens et concours d'accès à la fonction publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de COVID -19,

Vu l'arrêté du 15 juillet 2011 modifié fixant le programme des épreuves des concours et des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien, technicien principal de 2^e classe et technicien principal de 1^{re} classe du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu l'arrêté n°347/20/AF/VB/CTT/BH/ED en date du 1^{er} octobre 2020, complété par l'arrêté n°117/21/AF/VB/CTT/BH/ED en date du 05 mars 2021, portant ouverture d'un examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade de technicien territorial principal de 2^e classe - Session 2021,

Vu l'arrêté n°2021-01 de Monsieur le Directeur de la Délégation Grand Est du Centre National de la Fonction Publique Territoriale en date du 09 mars 2021 portant désignation de Madame Alexia GONCALVEZ, Ingénieur, Chef de service Gestion Technique des Routes du Département de Meurthe-et-Moselle, en qualité de représentant du Centre National de la Fonction Publique Territoriale dans un jury de concours ou d'examen décentralisé,

Vu l'arrêté n°132/21/AF/VB/CTT/BH/ED en date du 15 mars 2021 fixant la liste des membres de jury de l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade de technicien territorial principal de 2^e classe - Session 2021,

Vu l'arrêté n°133/21/AF/VB/CTT/BH/ED en date du 15 mars 2021 fixant la liste des correcteurs de l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade de technicien territorial principal de 2^e classe - Session 2021,

Vu la circulaire du Premier ministre n°6208/SG du 1^{er} septembre 2020 relative à la prise en compte dans la fonction publique de l'Etat de l'évolution de l'épidémie de COVID-19,

Vu les recommandations du 20 mars 2021 de la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique pour le déroulement des concours et examens de la fonction publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de COVID-19 (Réf : 2REDIV/2020),

Vu le procès-verbal du tirage au sort des représentants du personnel aux jurys des concours et examens professionnels de catégorie B organisés en 2021, en date du 10 décembre 2020,

Vu la convention-cadre pluriannuelle relative au fonctionnement des centres de gestion de l'Interrégion Est dans le domaine des concours, des examens et de l'emploi pour les fonctionnaires de catégorie A et B signée en date du 1^{er} janvier 2017 entre les Centres de gestion des Ardennes, de l'Aube, de la Côte-d'Or, du Doubs, du Jura, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle, de la Nièvre, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Haute-Saône, de la Saône et Loire, des Vosges, de l'Yonne et du Territoire de Belfort,

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20210413-13042021-1007-AR
Date de télétransmission : 14/04/2021
Date de réception préfecture : 14/04/2021

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER}

Les 23 candidats, dont les noms figurent sur les listes en annexe, sont admis à se présenter à l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade de technicien principal de 2^e classe - session 2021 dont la première épreuve se déroulera le 15 avril 2021.

Ils se répartissent ainsi :

- 5 candidats sont admis à se présenter dans la spécialité Bâtiments, génie civil ;
- 3 candidats sont admis à se présenter dans la spécialité Réseaux, voirie et infrastructures ;
- 4 candidats sont admis à se présenter dans la spécialité Prévention, gestion des risques hygiène, restauration ;
- 1 candidat est admis à se présenter dans la spécialité Aménagement urbain et développement durable ;
- 2 candidats sont admis à se présenter dans la spécialité Espaces verts et naturels ;
- 1 candidats sont admis à se présenter dans la spécialité Ingénierie, informatique et systèmes d'information ;
- 6 candidats sont admis à se présenter dans la spécialité Services et intervention techniques ;
- 1 candidats est admis à se présenter dans la spécialité Artisanat et métiers d'art.

ARTICLE 2^E

Leur admission à se présenter aux épreuves repose sur :

- l'exactitude des renseignements demandés au dossier et qu'ils ont fournis ;
- la transmission de l'ensemble des pièces demandées au dossier et qu'ils ont jointes et signées;
- le respect des conditions à remplir pour se présenter au concours auquel ils se sont inscrits.

Par conséquent, en cas de déclaration inexacte de leur part et/ou de non conformité de leur dossier et/ou de non respect des conditions à remplir pour se présenter au concours auquel ils se sont inscrits, ils seront invités à régulariser leur situation.

S'ils restent dans l'incapacité de régulariser leur situation dans le délai requis ou si les pièces complémentaires fournies ne permettent pas de vérifier qu'ils remplissent bien les conditions requises pour se présenter, leur candidature sera rejetée, même après avoir passé les épreuves, et ils seront radiés de la liste des candidats admis à se présenter qui fera l'objet d'un arrêté modificatif.

ARTICLE 3^E

Le Président du Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut être saisie par voie postale ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20210413-13042021-1007-AR
Date de télétransmission : 14/04/2021
Date de réception préfecture : 14/04/2021

ARTICLE 4^E

Le Directeur du Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle,
- publié au recueil des Actes Administratifs du Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle.

Ampliation de cet arrêté sera adressée à Messieurs les Présidents des Centres de gestion des Ardennes, de l'Aube, de la Haute-Marne, de la Marne, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges.

Fait à VILLERS-LES-NANCY, le 14 AVRIL 2021

Pour le Président et par
délégation,
Le Directeur,



Alain FAIVRE



**EXAMEN PROFESSIONNEL DE TECHNICIEN PRINCIPAL
DE 2ÈME CLASSE AG - SESSION 2021
DONT LA PREMIÈRE ÉPREUVE A LIEU
LE 15 AVRIL 2021**

Accusé de réception en préfecture
54-83-210321001-100419
Date de récépissé : 11/04/2021
Date de réception préfecture : 14/04/2021

LISTE DES CANDIDATS ADMIS À SE PRÉSENTER

Spécialité : ARTISANAT ET MÉTIERS D'ART

NOM	Prénom	Date de naissance
BRÉGUET	Céline	30/01/1986

Nombre de candidats : 1



**EXAMEN PROFESSIONNEL DE TECHNICIEN PRINCIPAL
DE 2ÈME CLASSE AG - SESSION 2021
DONT LA PREMIÈRE ÉPREUVE A LIEU
LE 15 AVRIL 2021**

Accusé de réception en préfecture
54-83-210321031-1-2021-007-A
Date de récépissé : 11/04/2021
Date de réception préfecture : 14/04/2021

LISTE DES CANDIDATS ADMIS À SE PRÉSENTER

Spécialité : AMÉNAGEMENT URBAIN ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

NOM	Prénom	Date de naissance
MEREU	Cyril	27/01/1984

Nombre de candidats : 1



**EXAMEN PROFESSIONNEL DE TECHNICIEN PRINCIPAL
DE 2ÈME CLASSE AG - SESSION 2021
DONT LA PREMIÈRE ÉPREUVE A LIEU
LE 15 AVRIL 2021**

Accusé de réception en préfecture
54-138-2021-00001-2021-07-A
Date de récépissé : 11/04/2021
Date de réception préfecture : 14/04/2021

LISTE DES CANDIDATS ADMIS À SE PRÉSENTER

Spécialité : BÂTIMENTS, GÉNIE CIVIL

NOM	Prénom	Date de naissance
BITTLER	Eric	31/08/1980
BLANC	Christopher	28/12/1988
CHARTON	Clément	23/11/1989
GIRARDIN	Perrine	04/07/1979
MONOY	Alice	12/11/1975

Nombre de candidats : 5



**EXAMEN PROFESSIONNEL DE TECHNICIEN PRINCIPAL
DE 2ÈME CLASSE AG - SESSION 2021
DONT LA PREMIÈRE ÉPREUVE A LIEU
LE 15 AVRIL 2021**

Accusé de réception en préfecture
54-138-2021-00001-2021-04-14-17-A
Date de récépissé : 14/04/2021
Date de réception préfecture : 14/04/2021

LISTE DES CANDIDATS ADMIS À SE PRÉSENTER

Spécialité : ESPACES VERTS ET NATURELS

NOM	Prénom	Date de naissance
DELGHEIER	Valère	28/04/1971
LAUMONT	Grégory	22/05/1976

Nombre de candidats : 2



**EXAMEN PROFESSIONNEL DE TECHNICIEN PRINCIPAL
DE 2ÈME CLASSE AG - SESSION 2021
DONT LA PREMIÈRE ÉPREUVE A LIEU
LE 15 AVRIL 2021**

Accusé de réception en préfecture
54-83-210321001-100419
Date de récépissé : 11/04/2021
Date de réception préfecture : 14/04/2021

LISTE DES CANDIDATS ADMIS À SE PRÉSENTER

Spécialité : INGÉNIERIE, INFORMATIQUE ET SYSTÈMES D'INFORMATION

NOM	Prénom	Date de naissance
STOCK	Yannick	05/07/1982

Nombre de candidats : 1



**EXAMEN PROFESSIONNEL DE TECHNICIEN PRINCIPAL
DE 2ÈME CLASSE AG - SESSION 2021
DONT LA PREMIÈRE ÉPREUVE A LIEU
LE 15 AVRIL 2021**

Accusé de réception en préfecture
54-138-2021-00001-2021-00007-A
Date de mise en ligne : 14/04/2021
Date de réception préfecture : 14/04/2021

LISTE DES CANDIDATS ADMIS À SE PRÉSENTER

Spécialité : PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES, HYGIÈNE,
RESTAURATION

NOM	Prénom	Date de naissance
ARNOULD	Priscilla	02/01/1986
BRIFFOTEAU	Patrice	22/01/1966
MANGIN	Ludovic	19/11/1986
MIGEOT	Hélène	20/08/1984

Nombre de candidats : 4



**EXAMEN PROFESSIONNEL DE TECHNICIEN PRINCIPAL
DE 2ÈME CLASSE AG - SESSION 2021
DONT LA PREMIÈRE ÉPREUVE A LIEU
LE 15 AVRIL 2021**

Accusé de réception en préfecture
54-83-210321031-1-2021-07-A
Date de récépissé : 11/04/2021
Date de réception préfecture : 14/04/2021

LISTE DES CANDIDATS ADMIS À SE PRÉSENTER

Spécialité : RÉSEAUX, VOIRIE ET INFRASTRUCTURES

NOM	Prénom	Date de naissance
DOSNON	Emeline	05/05/1985
GERARD	Nicolas	07/12/1978
LEROY	Anthony	10/02/1985

Nombre de candidats : 3



Accusé de réception en préfecture
54-138-2021-00001-2021-00001-17-A
Date de récépissé : 11/04/2021
Date de réception préfecture : 14/04/2021

**EXAMEN PROFESSIONNEL DE TECHNICIEN PRINCIPAL
DE 2ÈME CLASSE AG - SESSION 2021
DONT LA PREMIÈRE ÉPREUVE A LIEU
LE 15 AVRIL 2021**

LISTE DES CANDIDATS ADMIS À SE PRÉSENTER

Spécialité : SERVICES ET INTERVENTION TECHNIQUES

NOM	Prénom	Date de naissance
BABOU CARIMBACASSE	Jean-Marie	29/04/1964
IBIN	Mustafa	11/02/1977
RAZUREL	Romain	16/10/1982
THESE	Didier	26/03/1966
WALZER	Jean-Louis	16/01/1960
WIEST	Aurelie	14/10/1982

Nombre de candidats : 6